Conseil de
l'Union européenne

FR

15570/14

(OR. en)

PRESSE 583
PR CO 57

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3345e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Budget

Bruxelles, le 14 novembre 2014

Président **Enrico Zanetti**
Secrétaire d'État au ministère de l'économie
et des finances de l'Italie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 5394 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu http://www.consilium.europa.eu/press

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a mené ce jour un débat approfondi afin d'élaborer une position commune sur l'ensemble des budgets rectificatifs pour 2014, en vue de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur le budget de l'UE.

Les discussions ont été constructives et des avancées ont été réalisées sur différents aspects de l'ensemble des budgets rectificatifs.

Les travaux se poursuivront pendant le week-end.

*"*Je suis convaincu que toutes les parties concernées apporteront une contribution constructive pour parvenir à un accord*", a indiqué M. Zanetti, secrétaire d'État et président du Conseil.*

SOMMAIRE[1]

PARTICIPANTS **4**

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen 6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

[1]
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil http://www.consilium.europa.eu.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:	
M. Hervé JAMAR	Ministre du budget, chargé de la Loterie nationale
Bulgarie:	
M. Dimiter TZANTCHEV	Représentant permanent
République tchèque:	
M. Jan GREGOR	Vice-ministre des finances
Danemark:	
M. Bjarne CORYDON	Ministre des finances
Allemagne:	
M. Steffen KAMPETER	Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral des finances
Estonie:	
M. Matti MAASIKAS	Représentant permanent
Irlande:	
M. Simon HARRIS	Ministre délégué auprès du ministre des finances, du ministre des dépenses publiques et des réformes, et du premier ministre, chargé des travaux publics, des marchés publics et des activités bancaires internationales (y compris l'IFSC)
Grèce:	
M. Emmanouil MAMATZAKIS	Secrétaire général à la politique en matière de finances publiques
Espagne:	
M. Alfonso DASTIS QUECEDO	Représentant permanent
France:	
M. Pierre SELLAL	Représentant permanent
Croatie:	
M. Mato ŠKRABALO	Représentant permanent
Italie:	
M. Enrico ZANETTI	Secrétaire d'État au ministère de l'économie et des finances
Chypre:	
M. Kornelios KORNELIOU	Représentant permanent
Lettonie:	
M^me^ Ilze JUHANSONE	Représentant permanent
Lituanie:	
M. Algimantas RIMKŪNAS	Vice-ministre des finances
Luxembourg:	
M. Christian BRAUN	Représentant permanent
Hongrie:	
M. Péter Benő BANAI	Ministre délégué chargé des finances publiques, ministère de l'économie nationale
Malte:	
M^me^ Marlene BONNICI	Représentant permanent
Pays-Bas:	
M. Jeroen DIJSSELBLOEM	Ministre des finances
Autriche:	
M. Walter GRAHAMMER	Représentant permanent
Pologne:	
M. Artur RADZIWIŁŁ	Sous-secrétaire d'État au ministère des finances
Portugal:	
M. Domingos FEZAS VITAL	Représentant permanent

Roumanie:	
M. Mihnea MOTOC	Représentant permanent
Slovénie:	
M. Rado GENORIO	Représentant permanent
Slovaquie:	
M. Vazil HUDÁK	Secrétaire d'État au ministère des finances
Finlande:	
M[me] Lenita TOIVAKKA	Ministre des affaires européennes et du commerce extérieur
Suède:	
M. Max ELGER	Secrétaire d'État, ministère des finances
Royaume-Uni:	
M. David GAUKE	Secrétaire d'État au trésor chargé des finances

Commission:	
M[me] Kristalina GEORGIEVA	Vice-présidente

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen

Le Conseil et le Parlement européen sont convenus que des efforts supplémentaires devaient être consentis pour trouver un compromis global, qui satisfasse toutes les parties, sur le budget de l'UE pour 2015 et certaines modifications du budget pour 2014. C'est pourquoi les discussions ont été suspendues pour permettre à la présidence italienne de poursuivre les travaux à cet effet. Le comité de conciliation reprendra ses discussions le 17 novembre à 16 heures. La période de conciliation de trois semaines vient à expiration ce même jour, à minuit. En l'absence d'accord à cette date, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget.

Le comité de conciliation réunit les vingt-huit membres du Conseil et autant de membres représentant le Parlement européen.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant